



Alerte

# AMBER

## Pourquoi le programme d'alerte AMBER a-t-il été créé au Nouveau-Brunswick?

Le modèle du programme du Nouveau-Brunswick a été conçu selon le modèle du programme AMBER aux États-Unis, qui a été créé en 1996 après l'enlèvement et le meurtre brutal d'Amber Hagerman, âgée de neuf ans, près de chez elle à Arlington, au Texas. Le décès d'Amber a eu un impact tel sur sa collectivité que les services de police et la Texas Association of Radio Managers ont décidé de mettre sur pied un programme d'alerte d'urgence afin d'aider à retrouver les enfants enlevés.

Depuis, des collectivités de partout en Amérique du Nord ont mis sur pied des programmes semblables, dans le but de ramener des enfants kidnappés en lieu sûr en ayant recours aux médias pour rallier le grand public à des efforts immédiats de recherche.

## Qu'est-ce que le programme d'alerte AMBER?

Le programme d'alerte AMBER est un programme innovateur mis en place dans toute la province en partenariat avec les services de police, les télédiffuseurs, les stations de radio et le grand public visant à retrouver des enfants victimes d'enlèvement. Le programme donne de l'information immédiate et à jour sur un enlèvement par le truchement des médias à grande diffusion et demande l'aide du public afin de retrouver l'enfant rapidement et en toute sécurité. Le programme d'alerte AMBER est un plan complet qui répond rapidement et de façon coordonnée aux enlèvements d'enfants dans tout le Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un programme volontaire et concerté entre les services de police et les sociétés de diffusion locales visant à envoyer une alerte d'urgence au public lorsqu'un enfant a été enlevé et que l'on croit que sa vie est en danger.

L'alerte AMBER ne peut être activée que par un membre désigné d'un service policier ayant reçu l'autorisation de le faire, et elle ne doit servir que dans les cas très graves d'enlèvement d'enfants. Il est important d'utiliser ce programme de la manière appropriée. Si l'avertissement n'est pas convenablement utilisé, ou encore si le cas ne justifie pas une telle alerte, l'intégrité et la crédibilité du plan en seront affaiblies.



### Partenariat avec les médias

Les télédiffuseurs et les stations de radio devront diffuser l'alerte AMBER de la façon suivante :

- aux quinze minutes pendant les trois premières heures;
- après les trois premières heures, à la demi-heure pendant cinq heures;
- faire part de l'alerte dans chaque bulletin de nouvelles pendant 24 heures.

**MISES À JOUR** - Lorsque de nouveaux renseignements sont connus, les médias en seront informés. Il ne s'agira pas d'une réactivation de l'alerte, mais plutôt d'une mise à jour.

**ANNULATION** - Après 24 heures, l'alerte AMBER est officiellement annulée (on continue d'en parler dans les bulletins de nouvelles réguliers.)

\* Les médias seront avisés si la victime ou le kidnappeur sont repérés.

### Critères pour l'activation de l'alerte AMBER

- La police doit avoir confirmé qu'un enlèvement a eu lieu.
- La victime est un enfant ou une personne ayant une déficience mentale ou physique prouvée.
- Il y a une raison de croire que la victime est en danger de se voir infliger des blessures graves.

Des renseignements se rapportant à l'enlèvement existent, et ces renseignements pourraient aider à retrouver la victime s'ils étaient diffusés.

Si la situation ne répond pas à ces critères, il ne faut PAS activer l'alerte AMBER.



### Ce que vous pouvez faire pour aider

Le grand public joue un rôle essentiel dans le succès du programme d'alerte AMBER du Nouveau-Brunswick.

Si vous entendez une alerte AMBER, ouvrez l'oeil et restez aux aguets pour tout enfant, tout suspect ou tout véhicule répondant à la description fournie dans l'alerte.

Notez les renseignements sur l'endroit où a eu lieu l'enlèvement et sur la description de la victime, du suspect et du véhicule utilisé.

Si vous voyez toute chose suspecte, veuillez composer immédiatement le 911 ou le numéro diffusé lors de l'alerte. (Ne pas composer le 911 pour obtenir des renseignements sur l'enlèvement.)



Gendarmerie royale du Canada / Royal Canadian Mounted Police

